SECTION SAINT-CLAUDE - LA CLUSE DE LA VOIE FERRÉE ANDELOT - LA CLUSE

Dossier IA00141267 réalisé en 2004 revu en 2006

Auteur(s) : Laurent Poupard



Historique

L'idée d'une jonction entre Montréal-La Cluse (Ain) et Morez (Jura), via Oyonnax et Saint-Claude, se concrétise par un projet de l'ingénieur Jacqueline en 1863 puis de Maurice Picard en 1872. Envisagée jusqu'à Champagnole, la ligne est intégrée sous le n° 119 dans le plan Freycinet, entériné par la loi du 17 juillet 1879. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées Toussaint et Emile Monnet rendent en 1879 chacun un rapport, approuvé par l'ingénieur en chef Picquenot, le premier pour le tronçon jurassien Saint-Claude - Dortan (23 335 m, 7 000 000 F) et le second pour Dortan - La Cluse (19 218 m, 4 634 369 F). Déclarée d'utilité publique par la loi du 19 juillet 1880, la ligne est concédée à la compagnie du PLM (Paris - Lyon - Méditerranée) par celle du 20 novembre 1883. Le tracé, adopté le 12 août 1880, est divisé en deux tronçons : La Cluse - Oyonnax et Oyonnax - Saint-Claude. Une convention ultérieure entre l'Etat et le PLM stipule que l'Etat doit achever le premier tronçon (déjà entamé) mais qu'il ne réalisera que la plate-forme et les bâtiments du second. Le projet de ce premier tronçon (La Cluse - Oyonnax) est approuvé les 7 août 1880 et 11 avril 1881. Les travaux sont bien avancés en juin 1884 : les terrassements et les ouvrages d'art sont terminés (terrassements et maçonneries adjugés le 1er juin 1881 à Claude Bergeron et Emile puis Jean-Pierre Crépel, fourniture des tabliers métalliques des ponts le 2 septembre 1882 à Antoine Buisset, d'Auxonne), la voie est posée et la construction des bâtiments en cours (16 maisons de garde-barrière, 2 gares et 2 haltes, adjugées le 28 mars 1883 à Bergeron et Crépel). Ouvert à l'exploitation le 16 mai 1885, ce tronçon s'embranche à La Cluse sur la ligne Bourg-en-Bresse - Bellegarde et, par elle, sur celle de Lyon à Genève. Le second tronçon est divisé en trois lots : Saint-Claude - Molinges (11 700 m, 2 700 000 F, adjugé le 9 juin 1881 à Constantin Gaya), Molinges - Dortan (11 678 m, adjugé le 15 juin 1882 à Eloi Jourdan) et Dortan - Oyonnax (6217 m, adjugé le 22 mars 1882 à Louis Grand puis après, sa défection, à l'entreprise des frères Jean-Eugène et Auguste-Adolphe Jousse, le 3 janvier 1883). Le 3 avril 1884, la construction des 15 maisons de garde-barrière est adjugée à l'entrepreneur dijonnais Auguste Truchetet. Jourdan, déclaré en faillite, est remplacé le 1er décembre 1884 par Joseph Bozzonetti. Un rapport de mars 1886 du successeur de Picquenot, Moron, signale que les 1er et 3e lots en sont aux travaux de parachèvement, le 2e devant être achevé courant 1887 ; les maisons du 3e lot ont été reçues provisoirement, celles des autres lots sont en cours d'édification. La construction de la gare de Saint-Claude et des stations de Lavans-lès-Saint-Claude, Molinges, Jeurre-Vaux et Lavancia-Dortan (approuvée le 29 mai 1886) est adjugée le 4 novembre aux entrepreneurs de l'Ain Désiré Simonnet, demeurant à Peyrieu, et Louis Mignot, de Belley. Le tronçon est réceptionné le 25 juin 1889, l'ouverture à l'exploitation intervient le 10 juillet et l'inauguration le 21. Diverses haltes de voyageurs sont ajoutées dans un second temps : à Montréal en 1888, Vaux-lès-Saint-Claude en 1891-1892 (transformée en station en 1927), Chassal en 1894. A Saint-Claude, en 1928, la municipalité envisage de créer au Plan d'Acier une seconde gare, destinée à desservir la cité jardin qu'elle y prévoit, mais le projet demeure sans suite. Dans les années 1970, les passages à niveau sont modernisés avec installation de barrières automatiques et remplacement des signaux mécaniques par des signaux lumineux (sauf entre Oyonnax et La Cluse). Si la décennie suivante voit l'interruption du trafic de marchandises entre Champagnole et Oyonnax, le développement de cette dernière ville nécessite au cours des années 1990 une rénovation de la voie jusqu'à Bourg-en-Bresse. Les dernières décennies du 20e siècle voient aussi nombre de désaffectations d'ouvrages, parfois accompagnée de vente ou démoliti on : 15 passages à niveau supprimés, 22 maisons de garde-barrière détruites, 2 gares démolies et 6 vendues. Après la fermeture de la section La Cluse Bellegarde en 1990, la gare de La Cluse est désaffectée le 1er juin 1996 et un raccordement direct (" shunt " de Brion) entre les lignes de Saint-Claude et Bourg-en-Bresse construit pour éviter le rebroussement des autorails (avec ouverture d'une halte Brion - Montréal-La Cluse). Le tronçon Bourg - La Cluse ferme lui aussi le 1er septembre 2005 (entraînant la fermeture de la ligne jusqu'à Oyonnax) pour permettre la réhabilitation, l'électrification et la mise au gabarit TGV de l'ensemble du parcours Bourg - Bellegarde (" ligne du Haut Bugey "). Déclarés d'utilité publique le 2 février 2005, ces travaux ont pour but, en raccourcissant de 47 km le trajet Paris - Genève, de gagner 20 minutes et de placer ces villes à 3 h l'une de l'autre. La réouverture des lignes est prévue pour la fin 2009.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1885 (daté par source) / 1889 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre :
Émile Monnet (ingénieur civil, attribution par source), Picquenot (ingénieur civil, attribution par travaux historiques), Moron (ingénieur civil, attribution par source), Toussaint (ingénieur civil, attribution par source)

Description

La section Saint-Claude - La Cluse a une longueur de 43 185 m, entre l'axe du bâtiment des voyageurs de la gare de Saint-Claude, au point kilométrique (PK) 073.165, et celui de la gare de La Cluse (au PK 116.350). Cette ligne à voie unique totalise 20 012 m dans le département du Jura et 23 173 m dans celui de l'Ain : la limite passe entre les communes de Lavancia-Epercy (Jura) et Dortan (Ain), au PK 096.338. Son profil est en pente (descendante) de Saint-Claude à Jeurre (111 m de dénivelé sur 16, 5 km), se poursuit en rampe (déclivité montante) jusqu'à Oyonnax dans l'Ain (211 m pour 14 km) puis redescend doucement jusqu'à La Cluse (61 m pour 12, 5 km). La déclivité maximale, de 25 mm / m, se situe à la limite des départements et les rayons de courbure varient de 270 à 1500 m. La construction en fond de vallée n'a pas nécessité d'ouvrage grandiose mais leur nombre demeure élevé, du fait de la multiplicité des cours d'eau à franchir : ainsi, sans compter les aqueducs, subsistent 38 ponts (dont le pont métallique de Molinges, mesurant 59 m), 4 tunnels (le plus grand est celui d'Arbent 1, long de 130 m), 36 passages à niveau (il y en eut 50), 6 maisons de garde-barrière (sur un maximum de 28), 10 gares (sur 12) et une halte de voyageurs.

Sources documentaires

Documents figurés

- **Chemin de fer de Saint-Claude à La Cluse. 2e lot. Entreprise Bozzonetti Prince-Joseph. Règlement des chantiers [affiche], 1886.**
 Chemin de fer de Saint-Claude à La Cluse. 2e lot. Entreprise Bozzonetti Prince-Joseph. Règlement des chantiers [affiche], 1886. Affiche, 1er janvier 1886.
 Lieu de conservation : Archives municipales, Saint-Claude- Cote du document : Fic 388 [C / 0223.901 n° 7]
- **Construction de la ligne de chemin de fer Oyonnax St Claude [ouverture de la tranchée de la Grusse, à Saint-Claude], décennie 1880.**
 Construction de la ligne de chemin de fer Oyonnax St Claude [ouverture de la tranchée de la Grusse, à Saint-Claude], décennie 1880. Photographie, s.d. [décennie 1880] par Mandrillon, E. (photographe)
 Lieu de conservation : Archives municipales, Saint-Claude- Cote du document : AVSC 85-396 / B. T01

Informations complémentaires

- **Voir le dossier initial numérisé :** https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/gtrudov/IA00141267/index.htm

Thématiques : la voie ferrée Andelot - La Cluse

Aire d'étude et canton : la voie ferrée Andelot - La Cluse

Dénomination : voie ferrée

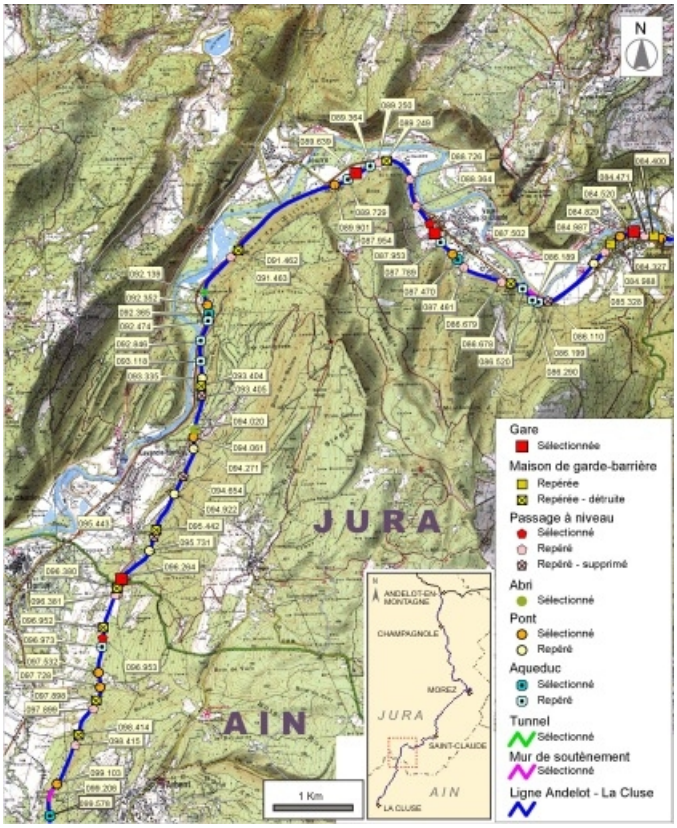
Parties constituantes non étudiées : maison, halte de voyageurs, abri, tunnel, pont, aqueduc, passage à niveau, mur de soutènement

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



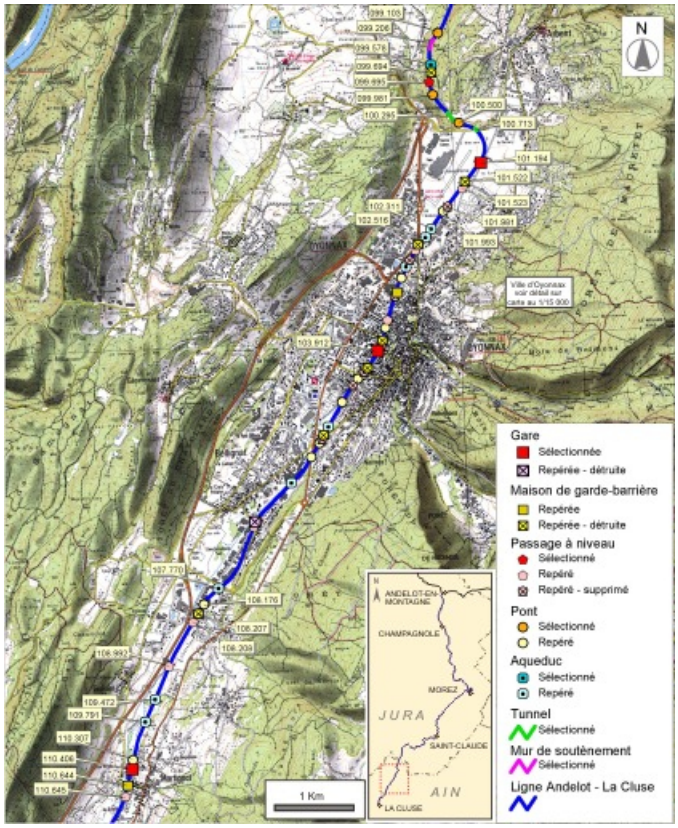
Vue aérienne du site, depuis le nord.
01, Oyonnax place Vaillant Couturier

N° de l'illustration : 20050100192NUCA
Date : 2005
Auteur : Jean-Pierre Bévalot
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



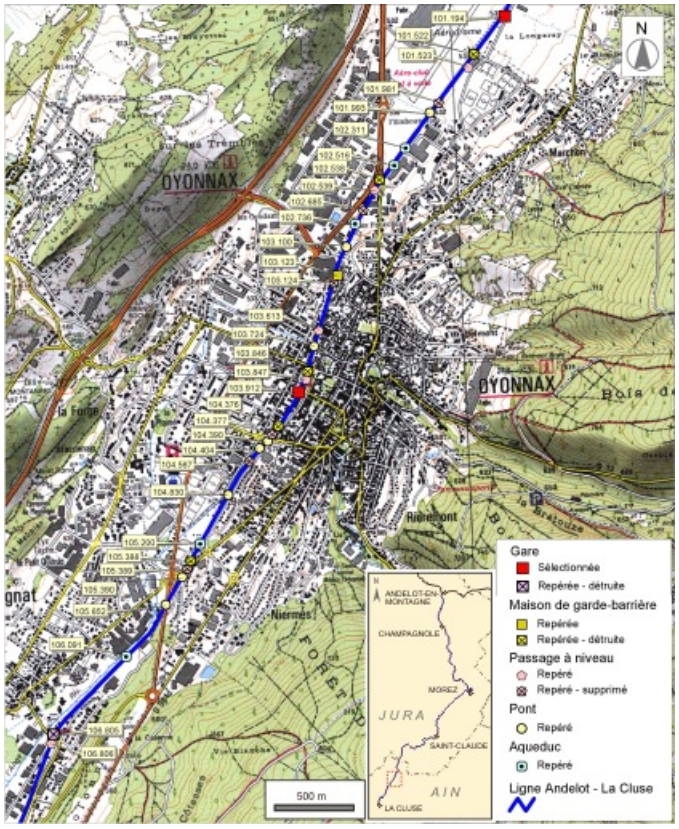
Carte et schéma de localisation des ouvrages : de Molinges à Arbent. Carte topographique, IGN, 2000, dalles F085-052 et F086-052, échelle 1:48 000. Scan 25, licence n° 2008/CISE/2968.

N° de l'illustration : 20083900933NUDA
Date : 2008
Auteur : André Céréza
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



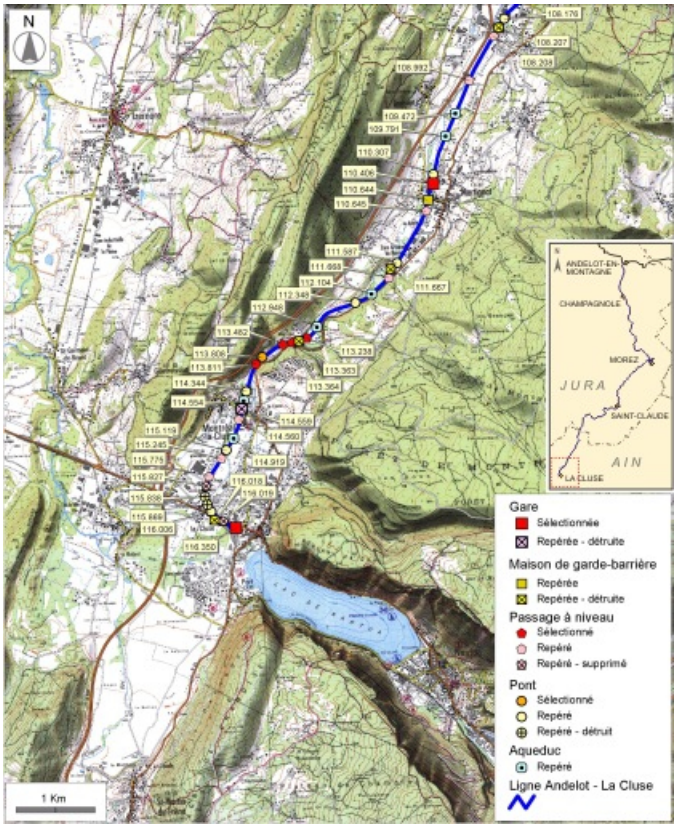
Carte et schéma de localisation des ouvrages : d'Arbent à Martignat. Carte topographique, IGN, 2000, dalle F085-053, échelle 1:48 000. Scan 25, licence n° 2008/CISE/2968.

N° de l'illustration : 20080100004NUDA
Date : 2008
Auteur : André Céréza
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Carte et schéma de localisation des ouvrages : Oyonnax. Carte topographique, IGN, 2000, dalle F085-053, échelle 1:24 000. Scan 25, licence n° 2008/CISE/2968.

N° de l'illustration : 20080010005NUDA
Date : 2008
Auteur : André Céréza
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Carte et schéma de localisation des ouvrages : de Martignat à Montréal-La-Cluse. Carte topographique, IGN, 2000, dalles F084-053, F085-053, F084-054 et F085-054, échelle 1:48 000. Scan 25, licence n° 2008/CISE/2968.

N° de l'illustration : 20080100006NUDA
Date : 2008
Auteur : André Céréza
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Chemin de fer de SAINT-CLAUDE à LA CLUSE

2e LOT

ENTREPRISE

BOZZONETTI

PRINCE-JOSEPH

Règlement des Chantiers

1° Il est défendu d'embaucher des ouvriers au-dessous de 12 ans et au-dessus de 70 ans.

2° Tous les jours de travail, les ouvriers pourront recevoir des à-comptes qui consisteront en bons à souche. A cet effet, chaque ouvrier sera porteur d'un carnet d'inscription d'à-comptes délivré par l'entreprise aux frais de l'ouvrier, sans lequel il ne pourra être réglé; en cas de perte, ce carnet pourra être remplacé au bureau de l'entreprise moyennant le prix de 50 centimes.

3° Ces bons seront remboursables avec une retenue de 3 0/0, huit jours après la paye de chaque mois, c'est-à-dire que ceux délivrés en janvier seront remboursables huit jours après la paye du mois de février et ainsi de suite.

4° Sauf avis contraire, la paye est fixée au quatrième dimanche de chaque mois pour les ouvriers travaillant sur les chantiers et dans les carrières; et les fournisseurs quelconques pour travaux et les voituriers pour les transports seront payés huit jours après la paye.

5° L'Entreprise ne répondra plus des pensions et autres dettes que contracteraient ses ouvriers.

6° Les ouvriers qui auront des réclamations à faire devront se présenter au bureau, le lendemain de chaque paye. Ceux qui ne voudraient plus continuer à travailler pour l'Entreprise devront se faire inscrire au moins 3 jours avant la paye. Ils recevront un bon de règlement de compte revêtu de la signature du marqueur. Mais dans un cas d'urgence, l'ouvrier sera réglé avant le délai ci-dessus.

7° Il sera perçu sur le salaire de l'ouvrier et de tous ceux travaillant pour l'Entreprise, sans exception, le 2 0/0 pour les secours médicaux.

En cas d'accident sur les chantiers, l'ouvrier aura droit, gratuitement, aux soins du médecin et aux médicaments; il lui sera, en outre, alloué une indemnité journalière de 1 fr. 50 chaque fois que l'incapacité de travail aura au moins une durée de sept jours. Si les soins à donner au blessé réclament son entrée à l'hôpital, les frais en seront supportés par l'Entreprise; mais en ce cas, l'ouvrier n'aura droit à aucune indemnité.

La déclaration d'accident devra être faite immédiatement, et la constatation de la durée de la maladie sera établie par un certificat du médecin désigné par l'Entreprise.

8° Le bureau de l'Entreprise est fixé à Vaux-les-St-Claude.

9° Tout ouvrier est soumis au présent règlement et il ne devra l'ignorer sous aucun prétexte.

Vaux-les-St-Claude le 1er janvier 1886.

BOZZONETTI PRINCE-JOSEPH

Saint-Claude, Imp. de V. Enard.

Chemin de fer de Saint-Claude à La Cluse. 2e lot. Entreprise Bozzonetti Prince-Joseph. Règlement des chantiers [affiche], 1886.

Source :
Affiche, 1er janvier 1886. Lieu de conservation : Archives communales, Saint-Claude. Cote : Fic 388 [C / 0223.901 n° 7]
Lieu de conservation : Archives communales, Saint-Claude - Cote du document : Fic 388 [C / 0223.901 n° 7]

N° de l'illustration : 20073900381NUCA
Date : 2007
Auteur : Yves Sancey
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Construction de la ligne de chemin de fer Oyonnax St Claude [ouverture de la tranchée de la Grusse, à Saint-Claude], décennie 1880.

Source :
Photographie, s.d. [décennie 1880], par Mandrillon, E. (photographe). Lieu de conservation : Archives communales, Saint-Claude. Cote : AVSC 85-396 / B. T01
Lieu de conservation : Archives communales, Saint-Claude - Cote du document : AVSC 85-396 / B. T01

N° de l'illustration : 20073900383NUCA
Date : 2007
Auteur : Yves Sancey (reproduction)
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Draisine sur la voie au niveau d'Etables et du Plan d'Acier, commune de Saint-Claude. La Bienne coule au fond de la gorge, à gauche.

N° de l’illustration : 20053900856ZA
Date : 2005
Auteur : Yves Sancey
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



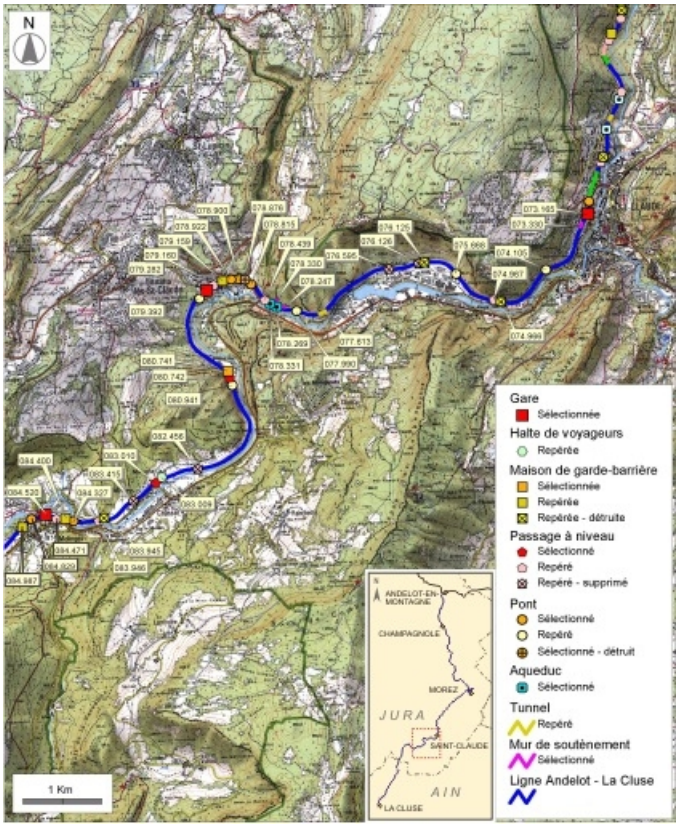
Draisine sur la voie, en aval de Saint-Claude. À gauche, la Bienne.

N° de l'illustration : 20053900855ZA
Date : 2005
Auteur : Yves Sancey
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Sac de ballast près du passage à niveau n° 84 (commune d'Arbent).

N° de l’illustration : 20050100020ZA
Date : 2005
Auteur : Yves Sancey
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Carte et schéma de localisation des ouvrages : de Saint-Claude à Molinges. Carte topographique, IGN, 2000, dalles F086-051, F087-051, F086-052 et F087-052, échelle 1:48 000. Scan 25, licence n° 2008/CISE/2968.

N° de l'illustration : 20083900932NUDA
Date : 2008
Auteur : André Céréza
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue aérienne rapprochée du quartier de la gare, depuis le sud-est.
01, Montréal-la-Cluse place de la Gare

N° de l'illustration : 20050100199NUCA
Date : 2005
Auteur : Jean-Pierre Bévalot
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine